

Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

MANUEL DE PROCÉDURE

Seizième édition



Organisation
mondiale de la santé



Organisation des
Nations Unies pour
l'alimentation et
l'agriculture

Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

MANUEL DE PROCÉDURE

Seizième édition

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rome, 2006

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ni de l'Organisation mondiale de la santé aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

ISBN 978-92-5-205700-0

Tous droits réservés. Les informations contenues dans ce produit d'information peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au: Chef du Groupe des ventes et de la commercialisation, Division de l'information, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie ou, par courrier électronique, à: copyright@fao.org

© FAO et OMS 2006

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 1

SECTION I

Statuts de la Commission du Codex Alimentarius 3

Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius 6

Procédure d'élaboration des normes Codex et textes apparentés 19

Principes généraux du Codex Alimentarius 30

Lignes directrices pour la coopération entre la Commission du Codex Alimentarius et les organisations internationales intergouvernementales dans l'élaboration des normes et textes apparentés 32

Principes concernant la participation des organisations internationales non gouvernementales aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius 35

Définitions aux fins du Codex Alimentarius 43

SECTION II

Lignes directrices à l'usage des comités du Codex et des groupes intergouvernementaux spéciaux 50

 Lignes directrices à l'usage des gouvernements hôtes 50

 Lignes directrices sur le déroulement des réunions 56

 Lignes directrices destinées aux présidents 59

 Lignes directrices sur les groupes de travail physiques 63

 Lignes directrices sur les groupes de travail électroniques 67

Critères régissant l'établissement des priorités des travaux 71

 Critères révisés pour l'établissement de la liste des substances à soumettre en priorité à la JMPR pour évaluation 72

Critères régissant la création d'organes subsidiaires de la Commission du Codex Alimentarius 77

Lignes directrices pour l'incorporation de dispositions spécifiques dans les normes codex et textes apparentés.....	79
Uniformisation du système de cotation des documents Codex.....	95
Plan de présentation des normes codex de produits.....	98
Relations entre les comités s'occupant de produits et les comités s'occupant de questions générales.....	103
Fonctions essentielles des Points de contact du Codex.....	110

SECTION III

Principes de travail pour l'analyse des risques destinés à être appliqués dans le cadre du Codex Alimentarius.....	112
Principes en matière d'analyse des risques appliqués par le comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants.....	120
Politique du CCFAC en matière d'évaluation de l'exposition aux contaminants et aux toxines présents dans les aliments ou groupes d'aliments.....	127

SECTION IV

Sessions de la Commission du Codex Alimentarius.....	133
Sessions du comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius.....	134
Organes subsidiaires de la Commission du Codex Alimentarius...	136
Comité mixte FAO/OMS d'experts gouvernementaux sur le code de principes concernant le lait et les produits laitiers (CX-703).....	136
Comité du Codex sur les principes généraux (CX-716).....	137
Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CX-711).....	138
Comité du Codex sur les contaminants présents dans les aliments (CX-735).....	139
Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CX-712).....	140
Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CX-714).....	142

Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CX-715).....	143
Comité du Codex sur les résidus de pesticide (CX-718).....	145
Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CX-730).....	146
Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CX-733)	147
Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CX-720).....	149
Comité du Codex sur les produits cacaotés et le chocolat (CX-708).....	150
Comité du Codex sur les sucres (CX-710)	151
Comité du Codex sur les fruits et légumes traités (CX-713)	151
Comité du Codex sur les graisses et huiles (CX-709).....	152
Comité du Codex sur la viande (CX-717)	153
Comité du Codex sur l'hygiène de la viande (CX-723).....	153
Comité du Codex sur les produits carnés traités à base de viande et de chair de volaille (CX-721).....	154
Comité du Codex sur les poissons et les produits de la pêche (CX-722).....	155
Comité du Codex sur les glaces de consommation (CX-724).....	156
Comité du Codex sur les potages et bouillons (CX-726).....	156
Comité du Codex sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses (CX-729).....	157
Comité du Codex sur les protéines végétales (CX-728)	157
Comité du Codex sur les fruits et légumes frais (CX-731)	158
Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers (CX-703).....	159
Comité du Codex sur les eaux minérales naturelles (CX-719)	159
Groupe intergouvernemental spécial sur les jus de fruits et légumes (CX-801)	160
Groupe intergouvernemental spécial sur les aliments dérivés des biotechnologies (CX-802).....	161

Groupe intergouvernemental spécial sur l'alimentation animale (CX-803).....	162
Groupe intergouvernemental spécial sur la résistance aux antimicrobiens (CX-804).....	163
Groupe intergouvernemental spécial sur la transformation et la manipulation des aliments surgelés (CX-805).....	164
Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique (CX-707).....	164
Comité FAO/OMS de coordination pour l'Asie (CX-727).....	165
Comité de coordination FAO/OMS pour l'Europe (CX-706).....	167
Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CX-725).....	168
Comité FAO/OMS pour le Proche-Orient (CX-734).....	169
Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest (CX-732).....	170
Groupe mixte CEE/Codex Alimentarius d'Experts de la Normalisation.....	172
Réunion mixte Codex/COI sur la normalisation des olives de table.....	174
Membres de la Commission du Codex Alimentarius.....	175

ANNEXE:

DECISIONS GENERALES DE LA COMMISSION

Déclarations de principes concernant le rôle de la science dans la prise de décisions du codex et les autres facteurs à prendre en considération.....	178
Déclarations de principes sur le rôle de l'évaluation des risques en matière de salubrité des aliments.....	180
Mesures destinées à faciliter le consensus.....	181

INTRODUCTION

Le Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius a pour but d'aider les gouvernements des États Membres à participer efficacement aux travaux du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires. Le Manuel est particulièrement utile aux délégations qui assistent aux réunions du Codex, ainsi qu'aux organisations internationales invitées en qualité d'observateur. Il sera aussi d'une grande utilité aux États Membres qui souhaitent collaborer par correspondance aux travaux du Codex.

On trouvera à la Section I les Statuts et le Règlement intérieur de la Commission et les autres procédures nécessaires à la réalisation des objectifs de la Commission - à savoir Procédure d'élaboration des normes Codex et textes apparentés, principes généraux et quelques définitions essentielles.

La Section II est consacrée aux modalités de fonctionnement des comités et groupes intergouvernementaux spéciaux du Codex dont l'organisation est confiée aux gouvernements des États Membres désignés par la Commission. Elle décrit la façon dont les normes sont élaborées, indique quel est le système de référence appliqué aux rapports et aux documents de travail du Codex et énonce un certain nombre de principes généraux pour la formulation des sections clés des normes Codex et souligne les fonctions essentielles des Points de contact du Codex.

Dans la Section III figurent des documents de politique générale sur l'analyse des risques pour application par la Commission et ses organes subsidiaires.

Dans la Section IV figure la liste des organes subsidiaires de la Commission avec une description de leur mandat et la composition de la Commission.

Les décisions générales de la Commission sont présentées dans l'Annexe.

Cette seizième édition du Manuel de procédure a été rédigée par le Secrétariat après la vingt-neuvième session de la Commission du Codex Alimentarius (Rome 2006). Des informations complémentaires concernant la Commission du Codex Alimentarius et ses organes subsidiaires, peuvent être obtenues auprès du Secrétaire de la Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, 00153 - Rome, Italie, et sur le site web <http://www.codexalimentarius.net>.